

## **Règlement du concours « Le campus de demain »**

### **Article 1 : Objectifs**

La mission Développement Durable et Responsabilité Sociétale ainsi que le Centre Opérationnel Système d'Information Ville Durable et Bâtiment Innovant de l'Université Gustave Eiffel organisent, dans le cadre de l'Eco-Festival, un concours sur le campus de demain ouvert à tous les étudiants, étudiantes et personnels de l'université. Il est défini par le présent règlement.

Ce concours a pour objectif, via une cartographie interactive, de collecter des propositions permettant d'améliorer la vie sur le campus tout en respectant le développement durable.

### **Article 2 : Dates à retenir**

- Lancement du présent concours : **Jeudi 13 mars 2025**
- Clôture des propositions : **Vendredi 04 avril, avant 16h00**
- Communication des résultats : **Lundi 07 avril** par mail
- Remise des prix : **Mardi 08 avril à 12h00, auditorium Cécile Poisson, lors de l'Eco-Festival**

### **Article 3 : Participation**

Le concours est ouvert à tous les personnels, étudiantes et étudiants de l'Université Gustave Eiffel. Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

### **Article 4 : Présentation de la participation au concours et transmission :**

Chaque participant propose le nombre d'actions qu'il souhaite, sans restriction, via les liens suivants :

- Pour une utilisation sur ordinateur : <https://cocarto.com/fr/share/ySCb57xqykQmBjnR>
- Pour une utilisation sur mobile : <https://cocarto.com/fr/layers/42d03540-7aac-4bc0-a346-999ac33ff51b/rows/new?token=ySCb57xqykQmBjnR>

### **Article 5 : Catégories d'actions proposées**

Sept catégories d'actions vous sont proposées :

- ✓ Mobilité
- ✓ Biodiversité
- ✓ Alimentation
- ✓ Bien-être
- ✓ Accessibilité
- ✓ Sécurité
- ✓ Social

### **Article 6 : Critères de choix**

Les meilleures idées seront récompensées par un pot de miel. Les deux critères retenus seront :

- L'impact des actions proposées
- Leur faisabilité

Une proposition sera retenue pour chacune des sept catégories.

**Article 7 : Modifications éventuelles**

La mission DD&RS et le centre opérationnel SIVDBI de l'Université Gustave Eiffel se réservent le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèrent nécessaires.